



Droit de visite/d'hébergement nourrisson

Par **Jerseyeb76**, le **18/03/2020** à **23:27**

Bonjour,

Je souhaite me séparer de mon compagnon qui est violent (cependant je n'ai pas de preuves, hormis un trou dans la porte de mes wc) mais je m'inquiète de ses droits sur notre enfant de 3 mois. Il me dit qu'il veut une garde partagée, qu'il veut pouvoir être seul avec notre fille mais, au vu du jeune âge de celle-ci et des difficultés de mon compagnon à gérer ses crises de violence, en cas de stress, j'ai très peur pour le bien être de notre fille ; j'ai peur que cela tourne mal, psychologiquement et physiquement.

Premièrement parce qu'elle est très jeune (3 mois) et que? actuellement? je suis celle qui s'en occupe le plus, il préfère ne pas la voir si je suis là ou si c'est chez moi.

Deuxièmement, parce que, à cet âge là, notre fille pleure souvent et cela peut être très stressant et provoquer des crises de son père, Je l'ai déjà vu.

Est-ce que je peux demander qu'il n'ai qu'un droit de visite limité et sous surveillance de la mienne ou d'une personne compétente ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **19/03/2020** à **06:16**

Bonjour,

Si le papa a reconnu sa fille, il a les mêmes droits et obligations que vous, la maman. Vous pouvez demander ce que vous voulez mais le papa peut en faire tout autant, c'est le JAF qui tranchera.

Par **youris**, le **19/03/2020** à **09:46**

bonjour,

si votre compagnon est violent, n'hésitez pas à déposer une plainte contre lui.

recueillez des témoignages si possible

salutations